

Compte rendu du CTSD du 28 janvier 2021

PIALs: toujours plus de flexibilité!

FO s'est opposée à la mise en place des PIALS censés organiser le service des AESH, mais qui n'est qu'un outil de gestion budgétaire pour rationaliser le travail des AESH et faire des économies sur le dos des personnels les plus mal payés du Ministère et au détriment des élèves en situation de handicap.

FO alerte sur les conséquences dévastatrices de la mise en œuvre des PIALs :

Sur la prise en charge des élèves en situation de handicap qui verront leurs heures d'accompagnement dégringoler dans le cadre de la mutualisation, voire totalement disparaître du jour au lendemain si le PIAL a un besoin en AESH plus urgent ailleurs.

Sur les conditions de travail des enseignants qui peuvent voir leur organisation de classe et d'école chamboulée du jour au lendemain à cause du départ de l'AESH.

Sur les conditions de vie et de travail des AESH qui se verront ballottés d'une école à une autre au gré des besoins et des lacunes du PIAL.

Questions/réponses (ou non réponses) :

Les AESH seront-ils rattachés à une école ou un établissement précis ou à l'établissement mutualisateur du PIAL ? *Pas de réponse*

Quand les AESH sauront - ils dans quel PIAL ils sont nommés ? *Les AESH seront affectés dès le mois de juin sur leurs postes mais ce sera également fonction des notifications MDPH dont disposera l'administration. En juin, les AESH devraient donc, pour la majorité d'entre eux, savoir sur quel PIAL ils sont nommés. De là à savoir dans quelle école ou quel établissement rien n'est moins évident.*

Les AESH pourront-ils faire des vœux sur des écoles précises à l'intérieur d'un PIAL ? *Pas de réponse. L'absence de réponse laisse présager que les affectations des AESH au sein du PIAL se feront sur des critères très subjectifs en fonction du coordonnateur.*

Dans quels établissements les AESH peuvent-ils être amenés à travailler ? *Dans un établissement privé ou public dans les 13 PIAL mixtes et dans les établissements uniquement privés dans les 2 PIALs privés.*

Carte scolaire 1er et 2° degré

(cf communiqué de presse ci-joint)

Ainsi, l'organisation des PIALs dans le département se fait au bénéfice de l'enseignement privé. Dans les PIALs mixtes les élèves du public pourront perdre leur AESH au profit des établissements privés. Ceci est d'autant plus scandaleux quand on sait que les AESH dans les établissements privés se voient confier des tâches qui n'ont strictement rien à voir avec l'accompagnement des élèves en situation de handicap (ménage, secrétariat, aide au devoir après la classe, concierge).

Dans les écoles maternelles et élémentaires, dans les collèges, dans les lycées, dans les établissements spécialisés. Les AESH devront donc être d'une adaptabilité extraordinaire pour s'occuper d'élèves de 2 à 18 ans.

Les AESH pourront-ils être amenés à changer de PIAL en cours d'année ? *L'IA affirme que le travail hors du PIAL de rattachement est exclus. Nous verrons à l'usage et nous saurons lui rappeler.*

Qui décidera de l'affectation des AESH à l'intérieur d'un PIAL ? *Le pilote du pôle (constitué du chef d'établissement et de l'EN) en lien avec le coordonnateur PIAL*

Les AESH bénéficieront-ils des frais de déplacement et frais de repas lorsqu'ils changeront d'école ou d'établissement dans le cadre de la mutualisation ? *Pas de réponse de l'IA – L'absence de réponse laisse craindre le pire.*

Pourquoi les AESH touchent-ils uniquement 7,20 de frais de repas quand ils sont hors de leur école de rattachement et non 15,60 comme le stipule le décret de 2016 ? *Pas de réponse de l'IA*

Qui sera le pilote du PIAL ? *L'EN ASH ou/et le chef d'Etablissement ou/et le coordonnateur PIAL - réponse plus que vague*

Quelles seront les missions, le temps de travail, la rémunération du coordonnateur PIAL ?

Mission : Affecter les AESH selon les besoins des établissements à l'intérieur du PIAL et selon les nouvelles notifications.

Temps de travail : En dehors de son temps de travail sur le poste sur lequel il est nommé.

Rémunération : Prime



Ainsi L'IA prend de pseudo-engagements qui n'engagent qu'elle, elle ne répond à aucune de nos questions. La discussion confirme toutes nos craintes. Les PIAL sont des usines à gaz pour faire des économies sur le dos des personnels et des élèves en situation de handicap. Force Ouvrière a proposé l'avis suivant :

AVIS : « Le CTSD vient de prendre connaissance de la création de 13 PIALS dans le département. Ces PIALS n'apportent aucune avancée et aucune protection pour les AESH. A l'inverse, ils flexibilisent et dégradent leurs conditions de travail. Ils dégradent aussi les conditions d'accompagnement des élèves en situation de handicap car ils tendent à diminuer le nombre d'heures d'accompagnement, à augmenter le nombre d'élèves suivis par une AESH et permet la mutation d'une AESH du jour au lendemain. En conséquence, le CTSD du 28 janvier 2021 demande l'abandon de la mise en œuvre de ces PIALS. »

Avis adopté à l'unanimité (FO, FSU, UNSA)

Pour la FNEC FP FO, la mise en œuvre des PIALS ne répond en rien aux revendications des personnels (enseignants et AESH). La FNEC FP FO exige :

- **L'ouverture et la réouverture de toutes les structures et postes spécialisés permettant une prise en charge et un enseignement adapté aux handicaps et aux difficultés des élèves.**
- **L'abandon des PIAL**
- **Un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH.**

QUESTIONS DIVERSES

Personnels contractuels dans les écoles du département :

10 recrutements étaient prévus, 8 ont été effectués. Pour FO, le ministère utilise la crise sanitaire pour ubériser l'Education Nationale. FO demande la titularisation de ces contractuels et le recrutement de fonctionnaires stagiaires sur les listes complémentaires aux concours.

Formations constellations pour l'année 2021-2022 :

- ◇ **Choix des enseignants qui y participeront :** les écoles proposeront leur participation, le choix final reviendra à l'IEN
- ◇ **Seuls les enseignants volontaires pourront être observés par leurs pairs (c'est contraire à ce que dit le Ministère)**
- ◇ **Les Tr et TRS qui ont déjà participé à ce type de formation n'auront pas à y participer encore même si leur nouvelle école y est inscrite.**
- ◇ **Ces formations entre collègues, imposées dans la majorité des cas, est une composante de l'entretien de carrière et l'évaluation entre pairs en est l'élément essentiel. Le SNUDIFO demande l'abandon de ce dispositif.**

Notifications MDPH : Les collègues font remonter que toutes les notifications ne sont pas prises en compte alors que l'administration affirme le contraire. Contactez le syndicat si ce n'est pas le cas !

Etat des remplacements : 86.62 % pour Brioude ; 95.21% pour le Puy Nord ; 87.56 % pour le Puy Sud ; 85.75 % pour

Redécoupage des circonscriptions

L'Administration a décidé unilatéralement de la création d'une nouvelle circonscription que personne n'a demandée. Cette mesure aboutit à un redécoupage des circonscriptions, impactant une trentaine d'écoles, qui n'est pas sans poser des problèmes que FO a mis sur la table :

Cette proposition entraîne un éloignement des écoles des bureaux de leur circonscription (par exemple ...)

Les TR affectés sur les écoles qui changent de circonscriptions voient leur secteur d'intervention modifié. Ces derniers pourraient voir leurs postes fermés et bénéficier d'une priorité sur leur poste au mouvement ou des points de fermeture en cas de mutation. Cette situation concerne une vingtaine de collègues. L'IA renvoie la décision à un cadrage académique.

Le poste d'IEN de l'ASH sera pris sur le contingent des postes PE du département à hauteur d'un 1,5 poste.

La création de postes de conseillers pédagogiques, ERUN, ... fait à moyen constant impacte la dotation départementale et entraîne des fermetures de classe.

La nouvelle circonscription ressemble plus à un pôle pour l'inclusion scolaire chargé de poursuivre la destruction des structures et de l'enseignement spécialisés et adaptés, de mettre en œuvre les politiques ministérielles d'économie budgétaire dans le cadre de l'inclusion scolaire systématique, de transférer sur les personnels (enseignants et AESH) la responsabilité de la gestion du handicap des élèves en lieu et place de la MDPH,...

FO, la FSU et l'UNSA ont voté à l'unanimité contre cette proposition de redécoupage et de création des circonscriptions.

Yssingeaux et 88,79 % pour Monistrol de septembre à décembre 2020. Au total, c'est plus de 366 journées non remplacées (soit 11%).

Demande d'une liste des AESH : L'IA nous répond de nous adresser au rectorat.

TR : PV installation sur supports vacants, cette opération ne remet pas en cause le versement de l'ISSR. FO reste tout de même attentif. Ceci n'était pas fait auparavant, quand c'est flou c'est qu'il y a un loup !

Convocation d'un CDEN de repli pendant les vacances : Pas de réponse de l'IA.